

est né d'une femme en même temps qu'il est son père, ce qui postule sa primauté. Voici avancé un point de doctrine essentiel: la prééminence du Seigneur sur la Vierge, ou, plus exactement, la divinité du Christ et l'humanité de la Vierge.

Le programme iconographique de la châsse de saint Remacle réserve une grande place à la Vierge Marie, c'est un fait. Cependant, les lames épigraphiques des pignons l'affirment clairement: seul le Christ est Dieu. Ainsi, les moines de l'abbaye de Stavelot-Malmedy ont eu le souci de ne laisser planer aucun doute quant à l'orthodoxie de leur doctrine mariale. Oui, comme nous l'avons laissé entendre plus haut: si, par son iconologie, la châsse de saint Remacle relève du siècle marial, elle témoigne aussi des questions que suscitait l'engouement pour le culte de la Vierge.

Par le programme iconographique et les lames épigraphiques de la châsse qu'ils ont fait orfévrer, nous percevons donc la mentalité spirituelle des moines de Stavelot-Malmedy dans le courant du XIII^e siècle. Manifestement, ceux-ci ont refusé de sacrifier à cet esprit dévotionnel qui s'alimente de données hagiographiques plus que de vérités théologiques.

Car, selon l'iconologie de la châsse, saint Remacle n'est en somme qu'un apôtre comme les autres, pourrait-on dire. Il est moins celui qui peut exaucer le fidèle que l'apôtre conduisant au Maître de l'univers. S'il fut évangéliste, il est désormais intercesseur, ni plus, ni moins.

D'autre part, toujours selon l'iconologie du reliquaire, le culte à la Vierge Marie n'a de sens qu'en considération de la relation qu'elle entretient avec le Christ.

L'image de la communauté des moines de Stavelot-Malmedy qui nous est ainsi transmise est celle d'une communauté consciente des enjeux doctrinaux des cultes dévotionnels. S'il est probable que la châsse a été orfévrée pour relancer spirituellement et économiquement le pèlerinage à saint Remacle, si les moines ont sans doute cherché à attirer les pèlerins par le nouveau reliquaire, ils ont tenu à ce qu'il soit conçu selon un programme iconographique solide et sans complaisance⁽²⁶⁾.

Benoît VAN DEN BOSSCHE

⁽²⁶⁾ Il nous est agréable de remercier Mademoiselle A. GOUDERS et Messieurs P. COLMAN et J. STIENNON pour les informations transmises et les suggestions formulées à l'occasion de la mise en œuvre de cet article.

INTRODUCTION À L'HISTOIRE DES LIVRES LITURGIQUES DU DIOCÈSE DE LIÈGE

Les livres liturgiques ou à usage liturgique sont ceux qui contiennent les chants (texte et musique), les prières et les lectures de la prière publique et officielle de l'Église, à savoir les heures canoniales (matines, laudes, vêpres, etc.) et la messe. J'exclus les rituels qui contiennent les prières récitées pour conférer les sacrements (en public ou en privé), les livres nécessaires au salut du Saint-Sacrement, prière facultative qui ne fait guère l'objet de normes⁽¹⁾.

Par diocèse de Liège, j'entends le territoire qui s'étendait de Bréda à Bois-le-Duc, Cuyk, Ruremonde, Aix-la-Chapelle, Stavelot, Wiltz, Bouillon, Revin, Chimay, Thuin, Nivelles, Louvain, et ce qui en subsistait après la création des nouveaux diocèses en 1559. Ce diocèse ainsi réduit fut supprimé le 29 novembre 1801 par la bulle "Qui Christi".

Si l'on remonte à l'origine de la christianisation de nos régions, on se posera la question: quelle liturgie ont implanté ici nos premiers missionnaires? Probablement la leur, celle de leur pays d'origine. Et l'évêque Seryais venu probablement d'Orient? Et les moines missionnaires anglo-irlandais suivant probablement la règle de saint Colomban, qui fondèrent les monastères, parfois doubles, de Nivelles, Malonne, Fosse, Andenne, Odilienberg qui disparurent en 816, lors de l'application du concile d'Aix-la-Chapelle, et adoptèrent d'autres règles, le plus souvent celle des chanoines?

Le centre et le sud du diocèse, à l'exclusion donc de la partie campinoise, furent dotés assez tôt de grandes églises desservies par des collèges de clercs plus ou moins nombreux, où l'on pouvait assurer le chant de la messe et des heures canoniales grâce à ce clergé et aux garçons de l'école qui y apprenaient le chant, la lecture, la liturgie sous la direction du chantre et de l'écolâtre.

⁽¹⁾ On pourrait, peut-être, y ajouter le formulaire du couronnement du roi des Romains qui avait lieu à la collégiale Sainte-Marie à Aix-la-Chapelle au cours de la célébration d'une messe des Mages. Trente-quatre rois y furent couronnés de 936 à 1531. Le *Musée d'art religieux et d'art mosan* de Liège conserve sous la cote 737 une copie du XIV^e siècle du formulaire en question, inséré dans un beau pontifical non étudié. Cfr W. KAEMMERER, *Die Aachener Königs-Krönungen*, Aix-la-Chapelle, 1961, qui édite les extraits de chroniques qui concernent les couronnements royaux.

Ces églises étaient, d'une part les ex-cathédrales de Tongres et de Maastricht, la cathédrale de Liège et, d'autre part, celles qu'on appelait alors monastères de frères ou chanoines et qui portèrent dans la suite, depuis le XIII^e et surtout le XIV^e siècle, mais alors seulement, le nom de collégiales.

Ces monastères de chanoines sont de trois types distincts: les uns relèvent de l'empereur: Chèvremont (supprimé en 972), Saint-Servais de Maastricht, Meerssen, Sainte-Marie à Aix-la-Chapelle, plus tard Saint-Adalbert à Aix et Sclayn; ils ont peut-être adopté une liturgie très romaine imposée par Pépin-le-Bref et son fils, Charlemagne. Les autres, tels que ceux de Liège (7 ou 8), Dinant, Ciney, Amay, Huy, Namur Sainte-Marie, Thuin, Celles, etc., relevaient de l'évêque: les chanoines étaient nommés par lui ou par l'abbé séculier lui-même choisi par l'évêque; on y observait probablement les règles liturgiques de la cathédrale⁽²⁾. D'autres encore ont été fondés par le comte (Namur, Looz, Louvain) ou le seigneur du lieu.

Il est raisonnable de penser que les usages de ces églises étaient suivis dans les paroisses voisines dont les curés étaient probablement des anciens élèves de leurs écoles.

Reste le problème à vrai dire irritant des monastères de moines bénédictins ou suivant une règle mixte mêlant les prescriptions du Maître, de Benoît et de Colomban. Sur les fondateurs de ces monastères, nous ne possédons le plus souvent que des données légendaires; leurs vies, écrites la plupart du temps des siècles après leur décès, ne contiennent souvent que des récits de leurs miracles. Il est certain que des bénédictins occupèrent assez tôt les anciens monastères de chanoines de Zerkingen et d'Andage, qui prirent le nom de Saint-Trond et de Saint-Hubert (817); Celles-sur-Lesse, Aulne et peut-être Nassogne semblent avoir été, à l'origine, desservis par des moines; Stavelot le fut assurément. Comme on le constate, ils sont bien peu nombreux. Ce n'est qu'au Xe siècle que les moines fondèrent Gembloux, Brogne, Hastière, Waulsort et, au début du XI^e siècle, Florennes, Saint-Jacques et enfin Saint-Laurent de Liège, mais Aulne, Celles et Nassogne furent alors repris par des chanoines séculiers. Bref, les moines eurent une dizaine de monastères pour tout le diocèse.

(2) Une histoire sommaire des "collégiales" du diocèse a été tentée dans le catalogue de l'exposition *Trésors d'art religieux au pays de Visé et saint Hadelin*, Visé, 1988, pp. 215-221.- Sur les abbés séculiers des collégiales, voir R. FORGEUR, *Les abbayes séculières épiscopales au diocèse de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. XCVIII, 1986, pp. 163-192.

Saint Benoît a dans sa règle longuement précisé la manière de chanter l'office, assez différente du "romain", surtout la répartition des 150 psaumes parmi les jours de la semaine⁽³⁾.

Il y eut depuis lors une scission dans les usages liturgiques à l'intérieur du diocèse: l'office bénédictin ou monastique, adopté par les cisterciens, les chartreux et sans doute les guillemins; d'autre part, celui de tous les autres qu'on appelle généralement séculier ou canonial, parce que ce sont les chanoines qui le chantaient avec le plus de solennité; il était en usage à la cathédrale, dans les collégiales, les paroisses, les hôpitaux, les béguinages, les chanoines réguliers de Rolduc, Saint-Gilles à Liège, Flône, Neufmoustier, Oignies, Malonne, Beaufays, bref par tous ceux qui relevaient de l'évêque du lieu, sauf les moines.

En ce qui concerne la messe, les moines se conformaient très probablement à l'usage du diocèse, puisque saint Benoît ne donne aucune directive à cet égard, ses moines étant laïcs, d'ailleurs soumis à l'évêque du diocèse, à cette époque du moins.

Plus tard, pratiquement aux XII^e et XIII^e siècles, apparurent dans le diocèse des réguliers qui, loin de résider dans des couvents autonomes soumis à l'évêque comme auparavant, formèrent des ordres religieux dont les membres obéissaient aux décrets d'un chapitre général unique et les couvents étaient groupés en "provinces"; les religieux attachés à une province changeaient de couvents. Ces changements obligèrent ces réguliers à avoir une liturgie unifiée pour l'ordre entier, sans lien avec le diocèse, car les provinces, très vastes, s'étendaient sur de nombreux diocèses.

Chaque ordre de réguliers avait donc sa propre liturgie avec des variantes, qu'ils fussent chanoines (prémontrés, écoliers, victorins, sépulcrins ou windeshémiens), moines (bénédictins, cisterciens, guillemins, chartreux, clunisiens), militaires (hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, templiers, teutoniques), mendiants (augustins, dominicains, carmes, franciscains, etc.). Les croisiers utilisaient les livres dominicains⁽⁴⁾.

(3) P. SCHMITZ, *Histoire de l'ordre de saint Benoît*, t. I, 2^e éd., Maredsous, 1948, p. 67. *Règle de Benoît*: chapitres 8-19, soit 11 sur 73.

(4) Le ms 6 G 11 du *Séminaire de Liège* est un calendrier, collectaire, capitulaire, etc., provenant des Croisiers de Huy comme l'établissent les hauts rites accordés aux fêtes de cet ordre: saintes Croix, Hélène, Odile; et celui de la Saint-Thibaut, titulaire de l'église de leur couvent. Le rit simple de la Saint-Dominique aurait, à lui seul, dû mettre en garde P. Anciaux qui le croit dominicain: *Grégoire Sylvius, inquisiteur et évêque auxiliaire liégeois (1502-1578)*, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. 26, 1935, p. 105. Voir R. FORGEUR, *Inventaire provisoire des manuscrits à usage liturgique des Croisiers de l'ancien diocèse de Liège jusqu'à 1803*, dans *Leodium*, t. 83, 1998, sous presse.

Il reste un problème non résolu. Quel était l'usage des réguliers, les prémontrés par exemple, qui desservait des paroisses? Utilisaient-ils leur liturgie ou celle du diocèse⁽⁵⁾?

Cet aperçu plus que sommaire⁽⁶⁾ n'avait d'autre but que d'aider un lecteur peu initié et lui faire comprendre qu'il ne sera question ici que de la liturgie du diocèse. Celle des réguliers jouissait d'un usage universel, l'autre variait quelque peu d'un diocèse à l'autre, voire même d'une église à l'autre. Celle-là seule nous retiendra⁽⁷⁾.

Elle aurait dû cependant être homogène, au moins depuis la fin du Moyen Âge: les statuts du diocèse établis en 1288⁽⁸⁾ ordonnaient, en effet, de suivre partout l'usage de la cathédrale, mais le désir d'unification venait trop tard: le prix des livres était bien trop élevé pour que l'autorité puisse ordonner de les remplacer par des nouveaux, conformes à la norme diocésaine.

Au demeurant les livres liturgiques des paroisses étant presque tous disparus, il serait illusoire de vouloir connaître quelle fut la réaction des paroisses devant la volonté d'unification qui les laissait probablement indifférentes et, a fortiori, celle des décimateurs, assez puissants, qui auraient dû procurer à leurs frais, les nouveaux livres.

Comment connaître l'ancienne liturgie liégeoise?

Si de nombreuses monographies de détails ont été consacrées à des aspects de la liturgie liégeoise, celle-ci n'a jamais fait l'objet d'une synthèse. On ne peut

⁽⁵⁾ La même question se pose au sujet de certains couvents, surtout féminins, qui suivaient la règle d'un ordre sans s'y affilier: ce cas est fréquent, notamment chez les Dominicaines, les Cisterciennes, les chanoinesses régulières de Windesheim et d'autres encore; ne pas oublier non plus qu'il n'existait pas d'ordre des Carmélites, ni des Bénédictines; celui des Bénédictins a été créé en 1893.

⁽⁶⁾ Voir, pour la messe seulement, C. VOGEL, *Medieval Liturgy. An Introduction to the Sources*, Washington, 1986, 443 p., qui donne une abondante bibliographie, surtout pour la période précédant l'an mil. Il est triste que ce remarquable ouvrage omette l'office divin. Une première édition beaucoup moins complète avait paru, en français, dans *Biblioteca degli Studi medievali*, 1, Spolète, 1981, sous le titre *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au Moyen Âge*.

⁽⁷⁾ Le très remarquable ouvrage de E.A. OVERGAAUW, *Martyrologues manuscrits des anciens diocèses de Liège et Utrecht*, Hilversum, 1993, 2 vol., ne concerne que les Cisterciens, les Prémontrés, les Dominicains et les Croisiers ainsi que les chanoines réguliers de Windesheim. Par contre, J. OLIVER, *Gothic manuscripts illumination in the diocese of Liège (c.1250-c.1350)*, 2 vol. Louvain 1988, étudie de nombreux psautiers séculiers et publie au début du t. 2 un calendrier complet du diocèse de Liège.

⁽⁸⁾ Publiés par É. SCHOOLMEESTERS, Liège, 1908, p. 43; et dernièrement par J. AVRIL, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. 61, 1996. Même ordre fut donné, en 1317, au chapitre d'(Alden) Eik: J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 14, 1893, p. 55. Les statuts archidiaconaux stipulent que le décimateur est tenu à fournir les livres liturgiques nécessaires. Le faisait-il?

qualifier telle l'article du chanoine Daris⁽⁹⁾ qui ne traite que de généralités et consacre presque tout son travail à la réimpression des hymnes et des proses déjà imprimées dans les missels et les bréviaires du XVI^e siècle. Le plus utile est l'édition des textes, extraits des antiphonaires de Sainte-Croix à Liège et du bréviaire de la collégiale de Looz, qu'il s'obstine, je ne sais pourquoi, à appeler antiphonaire, alors qu'on n'y observe pas la moindre note de musique⁽¹⁰⁾ et que les matines semblent y faire défaut!

Il subsiste des centaines de manuscrits dispersés, pour la plupart, dans de nombreuses bibliothèques d'Europe, d'Amérique du nord et de Melbourne. Seules les collégiales de Tongres et de Sainte-Marie à Aix (devenue cathédrale en 1930) ont conservé un nombre important de leurs livres liturgiques, non sans avoir subi des pertes. Ils ont été catalogués, heureusement⁽¹¹⁾.

Quels étaient ces livres?

À l'office, tous les chanoines chantaient les psaumes et les hymnes, transcrits dans le psautier et l'hymnaire, tandis que les chantes trouvaient dans l'antiphonaire la musique des antiennes et des répons des matines, des laudes et des vêpres; les lectures des matines étaient extraites de la Bible, du passionnaire (vie des saints) et de l'homélaire (homélie de l'évangile du jour) ou d'un livre groupant les trois, appelé lectionnaire; le président chantait seul les capitules et les collectes groupés dans le collectaire.

À prime, un enfant de chœur ou un chapelain psalmodiait la liste des saints du jour, transcrite dans le martyrologe, avec l'obituaire et la règle des chanoines de 816.

⁽⁹⁾ *Notices...*, t. 15, 1894, pp. 1-269. Voir le long chapitre 14 sur la liturgie, dont la p. 148.

⁽¹⁰⁾ Aimable communication de Monsieur Xavier Frisque, auteur d'un important mémoire de licence en musicologie à l'université de Louvain, 1989, consacré à ces antiphonaires. Voir également les antiphonaires du XIV^e ou XV^e siècle des collégiales Notre-Dame de Tongres et d'Aix-la-Chapelle y conservés; celui d'été de la collégiale Saint-Paul à Liège, déposé au Séminaire de cette ville (31 A 4, plus tardif), le grand graduel de la même église, au même dépôt (32 A 8 = Cathédrale 17, XIV^e ou XV^e siècle), à comparer à celui de la collégiale Sainte-Croix actuellement déposé au Musée d'art religieux et d'art mosan à Liège, par ordre du procureur du Roi.

⁽¹¹⁾ P. DE CORSWAREM, *De liturgische boeken der kollegiale kerk van Tongeren*, Gand, 1923, 291 p. et O. GATZWEILER, *Die liturgischen Handschriften des Aachener Munsterstifts*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 46, 1924, pp. 1-222.

À la messe, le graduel fournissait aux chœurs les mélodies du jour, la Bible les lectures et le sacramentaire le canon et les collectes ou oraisons. Le missel viendra plus tard, contenant tous les textes de la messe.

La critique moderne est obligée de revoir toutes les anciennes attributions: le sacramentaire de Wibald, abbé de Stavelot, Malmedy et Corvey a été rédigé dans le nord de l'Allemagne et non à Stavelot ni en pays mosan⁽¹²⁾, pas plus que quatre manuscrits étudiés par S. Collon-Gevaert⁽¹³⁾ dont les évangélistes de Framergaud sur lesquels il y aura lieu de revenir. Trois autres manuscrits "stavelotains", les BRUXELLES, B.R., 1814-16, 9222 et 2031-32 sont des missels ou sacramentaires à restituer respectivement à Mayence, Saint-Martin de Cologne et Saint-Laurent de Liège. Un chercheur non initié fera bien de lire les principes et leur application tels que les exposent nos devanciers⁽¹⁴⁾.

Parmi les plus vénérables livres liturgiques ayant été en usage dans le diocèse, on notera un antiphonaire du VIII^e siècle (BRUXELLES, B.R., 10.127-44): on y relève la mention de redevances, en muids de Liège, dues à l'évêque et à l'archidiacre: c'est un document des plus précieux pour établir le texte de la messe, - il fut édité en 1571, mal, par Pamélius, - ainsi que le B.R., 14.650-9, qui contient les lectures et les répons des matines de la fête de saint Lambert, écrits, semble-t-il, par l'évêque de Liège, Étienne, au début du Xe siècle, date du manuscrit. C'est le chanoine Anselme, chroniqueur liégeois bien connu au début du siècle suivant qui lui attribue la paternité de ces oeuvres⁽¹⁵⁾.

Le manuscrit D47 de la cathédrale de Padoue est un des témoins les plus anciens du sacramentaire grégorien, probablement du VII^e siècle. Il a été écrit au IX^e siècle et se trouve à Vérone dès le Xe siècle. Il a peut-être appartenu à un moine de Lobbes, Rathère qui fut évêque de Vérone au Xe siècle. Le folio 88 cite les saints Quentin et Pholien qui prouvent que ce livre a été en usage dans nos régions.

(12) F. MASAI, dans *Scriptorium*, t. 15, 1961, pp. 22-26, ni celui d'Averbode que lui attribuait Joseph Brassine (B.U.L., n° 363 C).

(13) A. BOUTEMY, dans *Scriptorium*, t. 3, 1949, pp. 145-150.

(14) Tels François Masai pour les livres antérieurs à 1200 dans le catalogue de l'exposition de Liège, 1951, consacré à l'art mosan (où Monsieur J. Stiennon prend la relève pour l'époque gothique) et, surtout, *Les manuscrits à peinture de Sambre et Meuse aux XI^e et XII^e siècles. Pour une critique d'origine plus méthodique*, dans *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. 3, 1960, pp. 169-187.

(15) Mentions et bibliographie dans le catalogue de l'exposition *De Grégoire le Grand à Stockhausen*, Bruxelles, B.R., 1966, n°s 1 et 3.

Un manuscrit écrit d'une seule main à la fin du VIII^e siècle comprend 13 folios d'antiphonaire, 138 pour un sacramentaire (document irremplaçable pour reconstituer le texte de l'ordinaire de la messe) et puis des fragments d'un martyrologe où apparaissent des fêtes de sainte Gertrude et d'un mystérieux prêtre martyr saint Kilian, le 25 février dits tous les deux "in Nivalcha". Il est admis que ce livre fut en usage au monastère de Nivelles, puis à l'abbaye de Rheinau (et non Reichenau comme on l'a dit). Il est à ZÜRICH, *Zentralbibliothek*, 30, et a fait l'objet d'éditions et de commentaires⁽¹⁶⁾. Rappelons que le saint anglais Kilian, évêque de Wurtzbourg est fêté le 8 juillet.

En outre, on conserve des évangélistes de cette époque à l'église Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, ainsi que d'autres du milieu ou de la fin du Xe siècle provenant de Saint-Jean à Liège dit de Notger (maison Curtius), de Tongres (collégiale) ou de Liège Saint-Martin⁽¹⁷⁾ (DARMSTADT, *Hessisches Landesmuseum*, Kg 54, n° 207 a et b). Il est probable mais non certain que ces livres s'y trouvaient déjà à l'époque ottonienne. À la fin de ces évangélistes, on trouve le plus souvent une liste des dimanches, des jours de la semaine (fêtes) et des fêtes avec la mention du chapitre de l'évangile (péricope) à lire ce jour-là.

Parmi ceux-ci, une attention particulière doit être accordée à l'évangéliste conservé depuis le début du siècle dernier à l'université de Liège (363 C); il a appartenu au XVIII^e siècle à l'abbaye prémontrée d'Averbode. Écrit et enluminé au milieu du XII^e siècle, il a été mis à jour vers 1600 dans un couvent qui fêtait la "Translation de saint Augustin". Au XII^e siècle, les prémontrés n'avaient pas unifié leur liturgie et notre livre ne concorde pas du tout avec celle de l'abbaye de Prémontré de la fin de ce siècle. Il est d'ailleurs très archaïque pour cette époque et conforme aux usages du XI^e siècle, si pas de la fin du Xe siècle. Les rarissimes saints régionaux sont liégeois; le sanctoral, très réduit, est peu conforme aux habitudes des bénédictins. Il paraît donc être une copie d'un évangéliste du XI^e siècle en usage dans une église du diocèse de Liège: je ne vois pas pourquoi des prémontrés dont l'ordre remonte à 1121 auraient, vers 1160, copié un livre déjà périmé. Nous y reviendrons.

L'abbaye du Parc lez Louvain conserve un missel (n° 20) du XIII^e siècle qui, selon la tradition, proviendrait de Diest. Il ne peut être question de l'église Saints-

(16) R.J. HESBERT, *Antiphonale missarum sextuplex*, Bruxelles, 1935, a édité ces deux antiphonaires, celui dit de Pamélius ou du Mont-Blandin où se situe l'abbaye Saint-Pierre à Gand d'où il provient, et celui de Rheinau, en Suisse.

(17) R. FORGEUR, *L'évangéliste de la collégiale Saint-Martin à Liège*, dans *Leodium*, t. 75, 1990, pp. 1-10.

Denis-et-Sulpice, car le missel ne contient aucune trace de la fête de ce dernier saint. Il n'est pas non plus conforme à la liturgie norbertine⁽¹⁸⁾ et ignore la fête de saint Augustin, dont les prémontrés suivent la règle, quoique les trois autres grands docteurs de l'Église latine y figurent à côté de cinq saints liégeois et trois colonais selon l'usage liégeois; les saints cambrasiens brillent par leur absence. On remarquera, au début juillet, une "translation de saint Quentin" dont la fête fait défaut, et une vigile de Saint Pierre-aux-Liens. Les versets alleluïatiques sont très proches de ceux de Saint-Pierre de Louvain, quasi tous les mêmes et éloignés de ceux de Tongres et Maastricht; cela nous rapproche de Louvain qui possédait une collégiale Saint-Pierre et une paroisse Saint-Quentin démembrée de celle de Saint-Pierre en 1252. Ce codex paraît être un témoin de la liturgie liégeoise du XIIIe siècle, jusqu'à plus ample informé.

À partir du XIIIe siècle, on trouve des missels complets, - avec parfois les notes de la partie chantée, - et des bréviaires contenant même les lectures, souvent réduites, il est vrai, à quelques lignes. Deux bréviaires anciens seulement semblent nous être parvenus, anciennes propriétés privées: l'un ayant appartenu à un chanoine de Sainte-Marie à Aix-la-Chapelle, date de la fin du XIIIe siècle, mais ne contient que les textes de l'été, sans le propre du temps (DARMSTADT, *Landesbibliothek*, n° 90); l'autre, de la même bibliothèque (n° 394) est complet: il date de 1320 environ, et contient l'office de la cathédrale dont il est le plus ancien témoin⁽¹⁹⁾. Un troisième, de la fin du XIIIe siècle, provient de la même église⁽²⁰⁾.

Un autre, par contre, devra être retiré de la liste: le bréviaire (BRUXELLES, *B.R.*, 2875-76, cat. I 557). Catalogué comme provenant "de l'église d'Aix-la-Chapelle", - on se demande laquelle, mais l'auteur veut sûrement dire, celle de Sainte-Marie, - il fut en usage à l'abbaye bénédictine de Kornelimünster, toute proche, mais il n'a aucun rapport avec la susdite collégiale. Même si le psautier est séculier, le reste est en tous points conforme aux usages bénédictins et l'oraison du f° 312 cite expressément les saints Corneille et Cyprien comme patrons du monastère. On ne pourrait être plus explicite.

(18) Le Père Weyns avait déjà constaté la chose, dans son étude *Le missel prémontré*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. 43, 1967, p. 205. Je remercie le révérend prieur F. Swarte qui m'a facilité la consultation du missel.

(19) L. EIZENHÖFER et H. KRAUS, *Die liturgischen Handschriften der Hessischen Landesbibliothek Darmstadt*, Wiesbaden, 1968, 382 p.

(20) O. GATZWEILER, *op. cit.*, pp. 7 et 109-112; GATTERMANN, n° 33. - La cote est *Domarchiv*, ms 20: il compte 406 f°s de 32 x 22 cm.

C'est avec raison que Monsieur Masai a rendu au diocèse de Liège, - on pourrait même préciser la région de Saint-Trond-Maastricht, - le beau missel luxueux par son décor, qui fut, un moment, propriété du comte de Flandre (BRUXELLES, *B.R.*, 9217), au vu d'armoiries d'ailleurs maquillées. L'analyse du codex ne laisse aucun doute. Il date semble-t-il du troisième quart du XIVe siècle⁽²¹⁾.

On trouve à la *Biblioteca Laurenziana* à Florence, sous la cote *Med. Palat. 4*, un fort beau missel, du XIIIe siècle, provenant lui aussi de l'église royale d'Aix-la-Chapelle, catalogué jusqu'il y a peu, comme originaire d'Aix-en-Provence, erreur que j'ai pu faire corriger.

Le même XIVe siècle vit apparaître, chez nous, une nouvelle espèce de livres, l'ordinaire; on y trouve l'incipit, c'est-à-dire les deux ou trois premiers mots de chaque pièce de l'office ou de la messe. C'est un trésor.

On en conserve quatre à cinq qui ont heureusement été édités, provenant des collégiales de Sainte-Marie à Maastricht (fin XIVe siècle)⁽²²⁾, de Saint-Servais, dans la même ville (fin XIIIe siècle)⁽²³⁾, de Saint-Pierre à Louvain (XIVe siècle)⁽²⁴⁾ et de Tongres (1437)⁽²⁵⁾; un fragment⁽²⁶⁾ de celui de la collégiale de Kortessem (LIÈGE, *Grand Séminaire*, ms 6 D 22) a été édité; il est de peu postérieur à 1451.

Trois autres, de la cathédrale, ont été imprimés en 1484, 1492 et 1521. D'autres encore, parfois plus anciens, sont restés inédits, malheureusement.

Deux de ceux-ci proviennent de la cathédrale ou en sont des copies: l'un date de la seconde moitié du XIIIe siècle et possède 85 f°s⁽²⁷⁾; l'autre fut copié par Josse Darion, chanoine de Saint-Materne dans la cathédrale (cité en 1360 et en 1407) et

(21) Exposition *Art mosan...*, Liège, 1951, n° 465, 1 pl.; exposition *Rhin-Meuse*, Cologne-Bruxelles, 1972, n° P 14 (notice de J. STIENNON), 1 pl.

(22) *De ordinarius van de collegiale Onze Lieve Vrouwekerk te Maastricht volgens een handschrift uit het derde kwart van de veertiende eeuw*, éd. J.M.B. TAGAGE, Assen, 1984, 579 p. (*Maaslandse monografieën*, 39).

(23) Éd. IDEM, Leeuwarden, 1993, 276 p.

(24) *Les ordinaires des collégiales Saint-Pierre à Louvain et Saints-Pierre-et-Paul à Anderlecht d'après des manuscrits du XVe siècle*, éd. P.-F. LEFÈVRE, Louvain, 1960, 359 p. (*Bibl. de la R.H.E.*, 36).

(25) *L'ordinaire de la collégiale, autrefois cathédrale, de Tongres d'après un manuscrit du XVe siècle*, éd. IDEM, Louvain, 1967-1968, 2 vol., 695 p. (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, 34-35).

(26) Il concerne la Fête-Dieu: il est le seul édité par A. JACOB, *À propos de l'édition de l'Ordinaire de Tongres*, dans *R.H.E.*, t. 65, 1970, pp. 794-797. Le manuscrit a 23 f°s écrits petit.

(27) TILBURG, *Theologische Fakulteit*, n° 14. Il précède le texte des statuts synodaux du diocèse publiés en 1288 qui stipulent que la liturgie de la cathédrale doit être observée dans tout le diocèse. Le livre provient de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège.

Darion, chanoine de Saint-Maternelle dans la cathédrale (cité en 1360 et en 1407) et achevé par Adam Junccis en 1489⁽²⁸⁾.

Un troisième est contenu dans un manuscrit provenant de l'abbaye d'Aulne au diocèse et pays de Liège: il date du XV^e siècle⁽²⁹⁾, tandis qu'un quatrième, datant du XVIII^e siècle, ne serait que la copie de l'ordinaire imprimé en 1521⁽³⁰⁾.

Dans quelle mesure sont-ils originaux? De toute façon, les livres liturgiques sont toujours des copies, mises à jour, des livres précédents en usage dans telle ou telle église.

La cathédrale d'Aix conserve aussi quatre ordinaires des XIII^e, XIV^e, XV^e et XVIII^e siècles⁽³¹⁾.

Ces ordinaires révèlent par leurs nombreuses différences, que la liturgie du diocèse n'était pas unifiée ni conforme à celle de la cathédrale. L'exemple le plus flagrant est celui des deux collégiales de Maastricht.

La fin du XV^e et la première moitié du XVI^e siècle allaient voir la publication de nombreux bréviaires et missels liégeois, c'est-à-dire conformes à ceux de la cathédrale. Vingt éditions du bréviaire virent le jour, de 1480 à 1500, à Bruxelles, Cologne, Anvers et Louvain. Huit seulement, de 1503 à 1558, la plupart à Paris, chez des éditeurs allemands, et à Anvers.

Quant au missel, six éditions du XV^e siècle naquirent à Louvain, Cologne et Delft, douze à Paris, de 1499 à 1557 chez Hingmann, Hopylius et de Marneffe, une à Spire en 1502 et deux à Anvers, en 1540 et 1552⁽³²⁾. Certains n'ont pas encore pu être identifiés, car le ou les exemplaires conservés sont incomplets, sans titre ni colophon⁽³³⁾. Tous ces livres sont d'ailleurs très rares; parfois on ne possède que

⁽²⁸⁾ BRUXELLES, B.R., ms n° 10892-10952, f°s 17-70 et 75-106, précisément le n° 10911 (4). Signalé par E. BACHA, *Documents d'histoire liégeoise*, dans B.S.A.H.D.L., t. 6, 1891, pp. 234-235. Omis par J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*.

⁽²⁹⁾ BRUXELLES, B.R., ms n° 11971-11972 (cat. n° 399): il compte 230 f°s, voir *Scriptorium*, t. 28, 1974, p. 104.

⁽³⁰⁾ BRUXELLES, B.R., ms n° 21289. On oublie trop, de nos jours, que jadis les gens qui n'avaient pas les moyens de s'acheter des livres les copiaient. J'en ai encore connu.

⁽³¹⁾ Voir le catalogue cité n. 10.

⁽³²⁾ On trouvera la liste d'un grand nombre de ces livres dans M.-L. POLAIN, *Catalogue des livres imprimés au XV^e siècle, des bibliothèques de Belgique* et X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., Bruges, 1885.- H. BOHATTA, *Bibliographie der Breviere, 1501-1850*, Leipzig, 1937, réimprimé à Stuttgart, 1963, 349 p., n°s 507-528, cite 22 éditions.

⁽³³⁾ Tel le missel 7 D 13 de l'évêché de Liège, déposé à la bibliothèque du Séminaire sous la cote 6 A 15. Une partie du même missel se trouverait au Palais royal de La Haye. Une demande de précisions y adressée est restée sans suite.

la partie d'hiver ou celle d'été. On notera l'absence d'imprimeurs et d'éditeurs à Liège à cette époque et la non intervention, sans doute inutile, de l'évêché.

L'aire d'extension de la liturgie liégeoise connut une très forte régression par la création, en fait en 1560-1561, des diocèses d'Anvers, Bois-le-Duc, Ruremonde, Malines, Middelbourg et Namur. Le diocèse perdit 720 paroisses et 24 collégiales avec 316 chanoines⁽³⁴⁾. Il lui resta 956 paroisses, 35 collégiales et environ 618 chanoines, plus les 84 de la cathédrale.

Ces nouveaux diocèses ne tardèrent pas à abandonner le rite liégeois pour adopter les livres romains: à Malines, sous l'archevêque Granvelle (1561-1582), à Namur, sous l'évêque dominicain Havet (1562-1578); à Ruremonde, l'évêque interdit, le 28 août 1602, l'utilisation des livres colonais et liégeois⁽³⁵⁾. Les éditeurs de livres liégeois perdirent de ce fait un très grand marché et les ouvrages liturgiques, je le présume, augmentèrent de prix.

Le concile de Trente confia au pape le soin d'éditer un bréviaire et un missel. Pie V publia le bréviaire en 1568 et le missel en 1570; Grégoire XIII, en 1584, donna sa sanction au nouveau martyrologe⁽³⁶⁾. Ces livres sont appelés romains. Les diocèses, - dont celui de Liège, - ayant leur liturgie propre depuis 200 ans au moins pouvaient la conserver ainsi que les réguliers. C'est donc en Amérique surtout que ces nouveaux livres entrèrent en usage, car, en Europe, chaque diocèse avait, depuis des siècles, ses propres livres.

Le nouveau missel, très marqué par celui de la curie romaine et des franciscains qu'il faut distinguer de celui des basiliques romaines, était un appauvrissement lamentable de par la suppression de très nombreuses pièces telles que des séquences, des hymnes, des lectures propres (les épîtres des mercredis ainsi que les évangiles des mercredi et vendredi de toute l'année) et leur remplacement par celles du dimanche précédent (sauf en carême): la monotonie s'instaurait et le sanctoral commença son envahissement qui ne cessa qu'à la dernière réforme liturgique, avec une fête de saint, au moins, par jour.

⁽³⁴⁾ R. FORGEUR, *Chapitres de chanoines...*, op. cit.- Pour le nombre de paroisses, J. PAQUAY, *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège en 1497*, Tongres, 1908, p. 14.

⁽³⁵⁾ J. LAENEN, *Histoire de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut*, t. I, Malines, 1919, p. 83.- N.-J. AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, Namur, 1881, p. 373.- J. HABETS, *Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond*, t. 3, Ruremonde, 1892, p. 448, Lindanus, évêque de Ruremonde, méprisait la traduction latine en usage dans les livres romains.

⁽³⁶⁾ *Liturgia. Encyclopédie populaire des connaissances liturgiques*, sous la dir. de R. AIGRAIN, Paris, 1935, pp. 415 et 426, ouvrage remarquablement rédigé par 21 spécialistes.- A.-G. MARTIMORT, *L'Église en prière*, Paris, 1983-1984.

Le synode diocésain de 1585 ne traite pas de la question⁽³⁷⁾, mais celui de 1618 souhaita "la conformité des usages du diocèse avec ceux de l'Église romaine, l'uniformité des rites et cérémonies: il décida que tous suivraient l'office romain et l'adopteraient au moins petit à petit⁽³⁸⁾.

Lors de sa "visitatio" du chapitre cathédral, en 1613, le nonce estima que "le bréviaire liégeois était incorrect, qu'il contenait, dans ses lectures, beaucoup de textes apocryphes. Il fallait donc le corriger et le réimprimer".

Le chapitre chargea une commission de réaliser ce souhait, mais, en 1627, le nonce Caraffa imposa l'usage du bréviaire romain, décision elle-même cassée par son successeur, Sanfelice, pour ce qui concerne le chant de l'office au chœur. C'est d'ailleurs à regret qu'il prit cette décision, l'office liégeois étant autorisé par les canons comme ayant plus de deux siècles, ce que le nonce conteste, à tort d'ailleurs⁽³⁹⁾.

Comme des clercs du diocèse utilisaient les livres romains et que des chanoines faisaient de même pendant que l'office était chanté selon le rite liégeois, le chapitre cathédral chargea une commission de publier de nouveaux livres liégeois proches des livres romains. Après des tergiversations, le bréviaire, rédigé principalement par Daniel Raymondi⁽⁴⁰⁾, chanoine de Saint-Maternelle dans la cathédrale, savant réputé, vit le jour en 1619 et fut adopté en 1623-1624; il fut réimprimé maintes fois, mais n'a pas encore fait l'objet d'une étude. À en juger par les missels des XVII^e et XVIII^e siècles conservés de nos jours dans les paroisses, l'adoption du rite romain fut quasi générale. On trouve, à Saint-Paul, des antiphonaires romains

⁽³⁷⁾ Ses statuts sont publiés par A. VAN HOVE, *Les statuts synodaux liégeois de 1585. Un document inédit de la nonciature de Bonomi à Cologne*, dans *A.H.E.B.*, t. 33, 1907, pp. 5-51 et 164-214.

⁽³⁸⁾ Ces statuts furent lus et approuvés les 24 et 26 avril 1618, en présence de l'évêque dans la grande salle capitulaire de la cathédrale: Titulus X, caput VI, p. 95 de l'édition de M. G. DE LOUVREX, en supplément de ses *Dissertationes canonicae*, Liège, 1729, à la fin de l'ouvrage, ainsi que dans P. MANGART, *Praxis pastoralis*, t. 3, p. 259.

⁽³⁹⁾ H. DESSART, *Les décrets du nonce Albergati pour la cathédrale de Liège*, dans *B.C.R.H.*, t. 118, 1953, p. 273.- F. DONNAY, *Inventaire analytique de documents relatifs à l'histoire du diocèse de Liège sous le régime des nonces de Cologne: G.M. Sanfelice (1652-1659)*, Bruxelles, 1991, p. 363 (*Analecta Vaticano-Belgica*, 2e sér., Section B: *Nonciature de Cologne*, VII).- ARCHIVIO SEGRETO VATICANO, *Archivio della nunziatura di Colonia*, liasse 147.

⁽⁴⁰⁾ J. DARIS, *op. cit.*, pp. 121-123, n. 5. Les séquences sacrifiées, mêlées à quelques hymnes, figurent aux pp. 128-264; aux pp. 50-83, on trouvera les hymnes remplacées dans le "romain" par celles du commun des saints, à savoir quelques-unes pour toute l'année! Sur Raymondi, voir L. LAHAYE, *Les chanoines de Saint-Maternelle à Saint-Lambert de Liège*, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. 27, 1936, p. 141 et S. BALAU, dans *B.N.*, t. XVIII, 1905, col. 811-814 - Faut-il rappeler que ces éditions romaines, décriées par tous les historiens de la liturgie, font l'objet des plus vifs éloges des ultramontains.

imprimés au XVII^e siècle, à côté d'autres. À la cathédrale, des anniversaires de princes-évêques se chantaient en "romain", d'autres en "liégeois"⁽⁴¹⁾. Ce rite fut supprimé en 1805 par les évêques de Liège, Zaepffel⁽⁴²⁾ et, en 1860, de Montpellier⁽⁴³⁾.

Richard FORGEUR

⁽⁴¹⁾ Aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la cathédrale, les anniversaires fondés des princes-évêques se célébraient selon le rit liégeois, sauf ceux des évêques issus de la famille de Bavière qui, eux, l'étaient selon le "romain". B.U.L., ms 1528 C.- LONDRES, *British Library*, ms Egerton 3311 et 3318.

⁽⁴²⁾ J. DARIS, *op. cit.*, p. 127.

⁽⁴³⁾ O.-J. THIMISTER, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul actuellement cathédrale de Liège*, 2e éd., Liège, 1890, p. 453.